

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juin 2015

L'an deux mil quinze, le 19 juin, le Conseil municipal de Branne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie DUPONT, Maire

Présents : Ms & Mmes Jean-Marie DUPONT, Alain LARGE, Josiane MOREAU, Francis GERKENS, Alain AUTIN, Régis PARDO, Brigitte DEAT, Eric NICOINE, Viviane AVRIL, Catherine THOMAS, Marie-Christine FAURE, Véronique PARSAT.

Absents excusés : Mme Nathalie BOUYSSOU pouvoir à Mme AVRIL

Mr BASTIE pouvoir à Mme FAURE

Absent : Mme Laetitia GUEDES-FERNANDES

Secrétaire de séance : M. Alain AUTIN

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

En préambule à l'examen des propositions ordre du jour, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut rajouter à l'ordre du jour une demande de servitude de passage sollicitée par la Société GRDF. Accord du Conseil Municipal.

20150612 : Convention de servitude applicable aux ouvrages de distribution publique de Gaz

Mr le Maire expose au conseil municipal la demande de la société GRDF qui sollicite une servitude de passage de la rue du Fort Bayard sur la parcelle AD561 appartenant à la commune pour acheminer le gaz jusqu'au nouveau gymnase. Après en délibéré le conseil municipal donne un accord de principe et autorise Mr le Maire à signer ladite convention.

20150613 : Convention d'aménagement et de signalisation d'une aire de covoiturage

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir statuer sur le projet de mise en place d'un parking de covoiturage. Il s'agit d'augmenter la capacité de stationnement sur le territoire en dégagant des places pour le covoiturage et présente le type de parking

Capacité du parking :

61 places autos dont 9 places de covoiturage, 8 places motos, 2 places pour handicapés

Ce parking sera réalisé derrière la poste, son mon : aire de la poste, la couche de surface sera

réalisée en BBTM (béton bitumineux très mince) d'un montant estimé à 61 975€HT soit 74 370€TTC.

Afin de bénéficier de subvention, la commune doit conventionner avec le conseil général pour l'aménagement de ce parking, ainsi le conseil général se chargera de mettre en place et d'entretenir la signalétique, la commune fera réaliser les travaux du parking et se chargera du nettoyage des panneaux et du parking.

Monsieur le Maire précise que les 74 370 € n'intègrent pas le coût d'installation de l'éclairage.

Deux formules peuvent être envisagées :

Un éclairage classique à l'aide de 2 poteaux

Un éclairage photovoltaïque à l'aide de 4 poteaux.

Pas de grande difficulté de réalisation, ouverture possible dans quelques mois.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

- de faire réaliser le parking de covoiturage tel que Mr le Maire l'a exposé
- de le nommer aire de la poste
- la convention d'aménagement et de signalisation d'une aire de covoiturage présentée par le Conseil municipal et autorise Mr le Maire à la signer.
- .

20150614 : Parking covoiturage demande de subvention au Conseil Général de la Gironde

Mr le MAIRE expose au conseil municipal que la commune peut prétendre à une subvention du conseil général pour les travaux du parking de covoiturage.

Cette subvention est plafonnée à 40 000€HT de travaux à hauteur de 50 % majoré du coefficient de

Soit 21 600€ de subvention, qui vient s'ajouter au 14 518.75 € de subvention de DETR, ce qui porte à 58% le taux de subvention sur cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le plan de financement suivant :

Coût HT : 61 975€ HT

Subvention

DETR : 14 518

Subvention CG33 : 21 600

Emprunt : 38 252

- Autorise la Maire à solliciter la subvention au conseil général de la Gironde

20150615 : FDAEC 2015

Mr le Maire propose de présenter comme dossier FDAEC 2015 la rénovation du Chemin de la Tannerie dont le coût s'élève à 34 821 Euros (HT) pouvant être subventionné à hauteur de 14 875 € au titre du FDAEC. La différence de 19 946 Euros (34 821-14 875) sera couverte par un emprunt.

Néanmoins la réunion définitive du FDAEC ayant lieu le 29 juin, le conseil municipal statuera après cette date, mais émet déjà un accord de principe.

20150616 : Décision modificative de budget autorisation d'achat d'un serveur

Dans le budget 2015 adopté en mars dernier il a été prévu l'acquisition de 4 PC informatique pour la mairie pour un montant de 7800 Euros (Imputation 2183).

Pour améliorer les performances des transferts, des archivages...etc, il apparaît plus judicieux d'investir dans un serveur puissant en n'achetant que 3 PC.

Coût du serveur : 5650.80 € TTC arrondi à 5700€

Coût des 3 PC informatique : 5877 Euros TTC au lieu de 7800€

Comme le serveur n'était pas prévu, il convient de modifier le budget par une décision modificative comme suit :

$7800 - 1923$ (le poste mère) = 5877

$5877 + 5700 = 11 577$ arrondi à 12 000 ; $12000 - 7800 = 4 200$ de virement de crédit

Madame Moreau propose de prendre sur l'excédent des crédits engagés pour la réfection de la route de Lagut et d'effectuer le virement de crédit suivant :

2315 : $29000 - 4 200$

2183 : $7800 + 4200$

Remarque : La qualité de l'installation électrique dédiée à l'informatique doit être vérifiée.

La modification budgétaire est adoptée à l'unanimité des membres présents.

20150617 : Personnel communal : création d'un CCD agent contractuel permanent

Le contrat d'un intervenant pour les T.A.P (16 h par semaine) arrive à son terme en cette fin d'année scolaire et ne pourra être prolongé sous sa forme actuelle. Pour permettre la poursuite de cette collaboration deux possibilités sont envisageables :

- Un contrat de trois mois renouvelable une fois

- Un CDD sur un an renouvelable une fois, qui implique la création d'un poste

La formule du CDD offre plus de stabilité pour l'intervenant et garantit la pérennité des T.A.P pour l'année scolaire en cours.

Elle induit un lissage de la rémunération sur un an.

L'option CDD avec création d'un poste d'éducateur sportif pour une durée hebdomadaire de 16h00 à partir du 1^{er} septembre 2015 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

20150618 : Demande de subvention Association B.A.F pour la fête des Bateaux

La subvention demandée s'élève à 150 Euros et concerne le soutien d'une activité théâtrale pour la manifestation qui aura lieu sur les quais le 19 Juillet 2015.

La commune a déjà accordé une subvention de 1000 Euros.

Mme AVRIL, trésorière de l'association sort de la salle.

Mr le Maire fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à la majorité 9 Pour/ 2 Contre (Mme Faure, Mr Bastié) / 1 Abstention (Mme Parsat) décide d'allouer 150€ à l'association BAF.

Les crédits sont ouverts en divers sur le compte 6745.

Questions diverses

Fête des associations de la Communauté de Communes du Brannais

Cette manifestation est programmée le 5 septembre 2015

Une réunion préparatoire est prévue à Cabara le 7 juillet 2015 à 18h30

Désenvasement du ponton

Un devis commandé par Monsieur le Maire sera transmis à la Mairie de Saint-Emilion, cet estimatif chiffre l'opération à 15800 Euros TTC.

Le volume à extraire est de 900 m³.

Deux techniques peuvent être envisagées, l'extraction ou le pompage avec rejet de la vase dans la Dordogne. Le pompage serait moins coûteux et plus facile de mise en œuvre.

Monsieur Le Maire souhaite obtenir une modification de la convention pour dégager la municipalité de l'entretien de ce ponton.

Travaux du Guspit / Lagut

Les riverains ont été informés

Début des travaux le 1^{er} Juillet 2015. La durée contractuelle des travaux a été fixée à 2 mois.

L'entreprise pense traiter le chantier en un mois.

Honorariat de M. Serge Morin

Mr le Maire donne lecture d'un arrêté préfectoral : A sa demande M. Serge Morin s'est vu accordé l'honorariat pour ses multiples mandats de maire de la commune de Branne.

Demande de soutien contre la suppression de la perception de Castillon la Bataille, accord unanime du conseil, Mr le Maire adressera un courrier pour appuyer le maintien de la perception à CASTILLON.

Demande de modification du tonnage associé à la circulation sur le chemin de l'Evangile

Un riverain souhaiterait que le tonnage limite de cette voie passe de 2.5T à 3.5T afin d'y circuler avec son poids lourd de type toupie dont le poids à vide est estimé à 10 Tonnes.

Observation : Alors que la municipalité a engagé de coûteux travaux de rénovation de la voirie, il me semblerait malvenu d'autoriser la circulation de véhicules dont le poids dépasse très largement les limitations de tonnage en vigueur.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le tonnage sur cette voie.

La demande est refusée à l'unanimité des membres présents.

Mesures à prendre après l'incendie d'une barque sur les quais

Mme Faure demande à Mr le Maire s'il a adressé un courrier au responsable de l'incendie.

Mr le Maire répond que non, il n'a pas constaté par lui-même le sinistre et trouve ridicule d'envoyer un courrier 15 jours après les faits.

Mme Faure rappelle à Mr le Maire que cela fait partie de ces obligations en matière de police et de sécurité.

Après une longue discussion sur les causes de cet incendie et les dégâts occasionnés à la commune le conseil municipal unanime demande à Mr le Maire d'adresser un courrier au responsable.